

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil provisoire de la Ville de Lac-des-Aigles tenue lundi, le 7 avril 2025 à 19 h 30 au 75, rue Principale – Lac-des-Aigles



Membres du Conseil de ville	Titre	Présent.e.	Absent.e
Monsieur Pierre Bossé	Maire district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Vicky Ouellet # 3	Conseillère, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Michel Dubé # 1	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Serge Demers # 2	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Luc Sirois # 4	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Simon Bois # 5	Conseiller, district Lac-des-Aigles	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Madame Gaétane Gagnon # 4	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Chantal Gauthier # 5	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Madame Normande Rioux # 6	Conseillère, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur François Labrie # 1	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Monsieur Richard Daigneault # 3	Conseiller, district Saint-Guy	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, Monsieur Pierre Bossé, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte à 19 h 30, Madame Josée Sirois, directrice générale de la ville fait fonction de secrétaire.

Les membres présents forment le quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour. Chaque membre du conseil en a reçu une copie par courriel.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter l'ordre du jour et que soit ajouté à l'item « *Affaires nouvelles* », les points suivants :

- 26.1 Abolition du Programme RénoRégion
- 26.2 CDL – Poste d'essence
- 26.3 Arpentage bornage - Arpenteur
- 26.4 Chalets aqueduc
- 26.5 Tour cellulaire
- 26.6 Érosion des berges
- 26.7 Camion de bois – Saint-Guy
- 26.8 Borne fontaine
- 26.9 PGA – Mandat FQM
- 27.0 Patinoire

et que l'item « *Affaires nouvelles* » demeure ouvert :

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025
- 4. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 mars 2025
- 5. Comptes
- 6. Correspondance

7. Adoption du règlement # 225-25 abrogeant tous les règlements sur la gestion contractuelle et la délégation de certains pouvoirs des anciennes villes
8. Adoption du règlement # 226-25 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE) abrogeant le règlement # 213-24
9. Avis de motion, présentation, dépôt et adoption du Projet de règlement # 227-25 concernant les limites de vitesse
10. Soumission SEAO - Location camion de déneigement
11. Programmation Version 1 – TECQ 2024-2029
12. Bail du quai - Signataire
13. Fête nationale
14. Parc Natur'Ailes (tarifs, spéciaux, ...)
15. Inspecteur (temporaire, ...)
16. Entretien des arbres, arbustes et fleurs (parterres, entrées du village, belvédère et parc d'exercice)
17. Demande association de l'ensemencement
18. Maison des Jeunes – Renouvellement Bail et demande de modifications conditions
19. Camp de jour de Lac-des-Aigles – Tarification, lieu, ...
20. Camp de jour – Enjeux
21. Festival d'été de Squatec
22. École secondaire vallée-des-lacs – mérites 2024-2025
23. Gouvernement du Québec - dénonciation de l'absence d'ajustement financier
24. La bouffée d'air du KRTB
25. Demande de modification de l'article 226.2 du code de la sécurité - routière (c. C-24.2) — clignotant vert premiers répondants
26. Affaires nouvelles
Période de questions
27. Clôture et levée de la séance

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

81-25 3. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENU LE 3 MARS 2025 À 19 H 30 TENU QUARTIER SAINT-GUY**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 mars 2025 à 19 h 30 tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

82-25 4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENU LE 13 MARS 2025 À 19 H TENU QUARTIER LAC-DES-AIGLES**

Chaque membre du conseil a reçu une copie par courriel et aucun n'a de questions.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 13 mars 2025 à 19 h tel que présenté.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

83-25 5. **COMPTES DE LA VILLE DE LAC-DES-AIGLES**

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

D'autoriser le paiement de la Liste des comptes pour la Ville de Lac-des-Aigles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025
LISTE DES COMPTES -VILLE DE LAC-DES-AIGLES

COMPTES INCOMPRESSIBLES PAYÉS ET CHIÈQUE ÉMIS

Salaire employé + pompier		52 998.41 \$
Chèque # 17352 à 17399	Chèques de la liste des comptes du 3 mars 2025	
Chèque # 17400 Association Forestière BSL	Réso 68-25 Adhésion 31.03.25 au 30.03.26	80.00 \$
Chèque # 17401 Sébastien Caron	1er Paiement musicien St-Jean	450.00 \$
Chèque # 17402 MRC de Témiscouata	Réso 67-25 Renouvellement bail non exclusif Yves Caron	354.00 \$
Chèque # 17403 Patrick Plourde	chèque annulé doit être fait au nom de Patrick et non entreprise	-
Chèque # 17404 Poste Canada	Bulletin mars 2025 envoi collectif	65.53 \$
Chèque # 17405 Patrick Plourde	Réso 266-24 Asphalte devant le 116, rue Principale	3 000.00 \$
Chèque # 17406 Matthieu Roy	Réso 69-25 Saison Patinoir disco patin	250.00 \$
Chèque # 17407 APEQ	Réso 70-25 et 72-25 pompiers	700.00 \$
Chèque # 17408 Revenu Canada	AI à payer Saint-Guy	341.63 \$
Chèque # 17409 Manon Bourgoïn	Remb. Achat Robinet pour garderie	50.00 \$
Chèque # 17410 Sheila Khan	Entretien chalet + 60 déplacement février et mars	178.08 \$
Chèque # 17411 Sheila Khan	Remb. Achat Serviette chalet	124.61 \$
Accès D Hydro-Québec	Tous les comptes du mois de mars	16 601.69 \$
Accès D Cogéco	Tous les comptes du mois de mars	658.80 \$
Accès D SAAQ	Immatriculation camion LDA et Saint-Guy	2 274.36 \$
Accès D revenu Québec	Remise provinciale (employeur)	5 423.23 \$
Accès D revenu Canada	Remise fédérale (employeur)	841.58 \$
Accès D revenu Québec	PPA février 2025	949.56 \$
Fonds d'action	Cotisation de l'employeur 23-02-2025 au 29-03-25	1 185.31 \$
Visa	Frais pour distribution d'addenda SEAO	9.37 \$
	Total	33 537.75 \$

COMPTES À PAYER

1	Air liquide	Cylindre lease 3000, LDA	570.06 \$
2	6tem 'll	0365 - Microsoft Saint-Guy	115.69 \$
2	Association des pompiers	Cotisation municipale 2025	225.00 \$
3	Aérofeu ltée	Banc essai pour 10 apria test respiratoire	1 026.48 \$
4	Belzile auto Squatec inc.	Essence, Mazout	422.00 \$
5	Buropro citation	Papier tabloïde, copies mono et couleur	283.37 \$
6	Carrefour du camion RDL	Réparation camion Saint-Guy	70.42 \$
7	Dépanneur Chez Carolée	Chalet, pavillon, loisirs, bureau	113.89 \$
8	Duchesne Richard	Remb. Kit de base pour la décontamination habits pompier	67.48 \$
9	École Nationale des pompiers	Inscription feu vert 2e groupe	483.75 \$
10	Électro mécanique services EMS	Chargeur et Western St-Guy	6 677.86 \$
11	Électronique Mercier	Service alphanumérique	433.46 \$
12	Electrod, inc.	Aqueduc et caserne	2 276.50 \$
13	Excavation Regis Bérubé inc.	Grille rue Principale, Sirois et Bélanger	229.95 \$
14	Ferme Yves Pelletier	Aide déneigement Rang 4 et 7	4 275.64 \$
15	Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	18.00 \$
16	FQM Assurances	Assurance municipalité combinée Toshiba	29.43 \$
17	Garage Steve Gamache Napa autocar	Réparation camion Saint-Guy	1 289.13 \$
18	H2I.ab inc.	Analyse eau potable et eaux usées	367.98 \$
19	Harnois énergies inc.	Diesel Mazout St-Guy - LDA	14 503.50 \$
20	Info-Dimanche	Publicité	248.12 \$
21	La boutique du plongeur	Analyse d'air accréditée	474.92 \$
22	Le code Ducharme	Renouvellement mise à jour du 01-04-25 au 01-04-26	107.63 \$
23	Magasin Coop Squatec	Pelle pour déneigement toiture, nettoyeur et protecteur Saint-Guy	296.41 \$
24	Les matériaux du Lac	Salle, chalet, pavillon, pompier, réseau aqueduc Richard Pelletier	276.65 \$
25	Mécanique JL 2017 inc.	Changer fuse lumière avant droit Sterling	3 139.62 \$
26	Métal AP	Western, graider, gratte, souffleur, cubex	2 635.78 \$
27	Microage Rimouski	Réparation ordi bibliothèque - Pierre	2 966.99 \$
28	Municipalité de Squatec	Entrée 27 RTE Biencourt	725.46 \$
29	Nettoyeur Christine enr.	Boite à serviettes, Salopette - Saint-Guy	23.00 \$
30	Énergies Sonic inc.	Diesel Mazout St-Guy - LDA	13 287.41 \$
31	Pièces d'autos Trois-Pistoles	Barre de force et douille Saint-Guy	152.89 \$
32	Plomberie expert du BSL Gerald Leblond	Dégeler eau Richard Pelletier	2 565.29 \$
33	Pneus F.M. inc.	4 Pneus neufs Camion Saint-Guy	2 097.14 \$
34	PG Solutions inc.	Contrat d'ent. et soutien 01-04-25 au 31.12.25	978.44 \$
35	Purolator inc.	La boutique du plongeur test d'air compresseur	8.63 \$
36	Régie intermunicipale des déchets	Matières résiduelles 3/12	9 112.27 \$
37	Robitaille équipement inc.	Lame mobile	1 048.57 \$
38	Sani Express	Produit Net, pavillon bureau salle chalet	583.71 \$
39	Securitas technologie	Contrat 24.03.2025 au 23.03.2026	445.50 \$
40	TR3E experts conseils inc.	Services prof. Période 31.10.24 au 26.02.25	6 966.05 \$
		TOTAUX COMPTES À PAYER	81 620.07 \$

Je certifie que des crédits sont disponibles pour les comptes ci-haut mentionnés.


Josée Sirois, directrice générale


Maire DG

6. **CORRESPONDANCE**

1. Reçu le 18 mars un dépôt direct de la MRC de 17 630 \$ comme subvention suite à notre demande pour guérite soit 90 % de 19 588.94 \$.
2. Guillaume Chrétien, aménagiste et inspecteur régional de la MRC nous envoie le guide municipal sur la réglementation concernant le lavage des embarcations et des mises à l'eau - Mise à jour 2025 (Document de 30 pages). Et nous informe qu'une rencontre publique aura lieu mardi, le 22 avril à 19 h à la salle du Conseil de la MRC, au 5, rue Hôtel-de-ville, pour présenter les nouveautés de la Saison 2025.
3. Reçu de Nancy Bouchard, Dg de l'office d'habitation du Témiscouata une lettre le 26 mars à l'effet que l'office a fait le dépôt d'un avis d'intention de regroupement d'offices d'habitation à la SHQ, soit celui de Dégelis et celui du Témiscouata. Aussi des discussions avec la MRC ont été entamé afin de former un Office Régional d'habitation qui deviendrait l'agent de la MRC. Ce sujet sera discuté à la table des maires du 14 avril.
4. Reçu de la MRC notre Certificat d'inscription – Renouvellement de bail non exclusif valide au 31 mars 2026.
5. Reçu du MAMH, le 13 mars le lien pour le nouveau Guide de l' élu en sécurité civile du ministère de la sécurité civile décrivant les mécanismes de coordination municipale, le Plan de sécurité, ... (17 pages).
6. Reçu information du ministère de la Sécurité publique le 24 mars 2025, de la Mise en place de la Réserve d'intervention d'urgence en sécurité civile (RIUSC). À compter du printemps 2025, les municipalités auront la possibilité de solliciter le déploiement de la RIUSC en cas de sinistre majeur.

7. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 225-25 DE GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 165-20 ET # 178-21 (ARTICLE 10)**

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 225-25 DE GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 165-20 ET # 178-21 (ARTICLE 10)

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 225-25 **qu'aucun changement** n'a été apporté entre le projet adopté le 3 mars 2025 et l'adoption du règlement ce soir.

84-25

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 225-25 DE GESTION CONTRACTUELLE ABROGEANT LES RÈGLEMENTS # 165-20 ET # 178-21 (ARTICLE 10)

ATTENDU QU'un avis de motion, le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil tenue le 3 mars 2025 par le conseiller Monsieur Michel Dubé ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que le règlement # 225-25 de Gestion contractuelle abrogeant les Règlements # 165-20 et # 178-21 (article 10) soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. **ADOPTION DU RÈGLEMENT # 226-25 SUR LE LAVAGE DES EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ABROGEANT LE RÈGLEMENT # 213-24**

DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR L'OBJET, LA PORTÉE ET LE COÛT DU RÈGLEMENT # 226-25 SUR LE LAVAGE DES

**EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR
LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ABROGEANT LE
RÈGLEMENT # 213-24**

Une déclaration est faite par la directrice générale, concernant l'objet, la portée et le coût du règlement avant son adoption par ce conseil ; le règlement # 226-25 **qu'aucun changement** n'a été apporté entre le projet adopté le 3 mars 2025 et l'adoption du règlement ce soir.

85-25

**ADOPTION DU RÈGLEMENT # 226-25 SUR LE LAVAGE DES
EMBARCATIONS ET CONCERNANT LES NUISANCES CAUSÉES PAR
LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) ABROGEANT LE
RÈGLEMENT # 213-24**

ATTENDU QU'un avis de motion, le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil tenue 3 mars par le conseiller Monsieur Simon Bois ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que le règlement # 226-25 sur le lavage des embarcations et concernant les nuisances causées par les espèces exotiques envahissantes (EEE) abrogeant le règlement # 213-24, soit adopté comme s'il était tout au long transcrit, chaque membre du conseil en ayant reçu une copie.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

9. **AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION, DÉPÔT ET ADOPTION DU
PROJET DE RÈGLEMENT # 227-25 CONCERNANT LES LIMITES DE
VITESSE**

AVIS DE MOTION

Madame Vicky Ouellet, conseillère donne l'avis de motion, fait le dépôt, la présentation et l'adoption du projet de règlement # 227-25 concernant les limites de vitesse.

**« PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT PAR LA DIRECTRICE
GÉNÉRALE »**

La directrice générale déclare que le projet de règlement # 227-25 a pour but de fixer la limite de vitesses sur certains chemins municipaux.

86-25

**ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT # 227-25 CONCERNANT LES
LIMITES DE VITESSE**

ATTENDU QUE le paragraphe 4 du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire;

ATTENDU QU'un avis de motion, la présentation, le dépôt et l'adoption du présent PROJET de règlement ont été donnés à la séance du Conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles tenue le 7 avril 2025 par la conseillère Madame Vicky Ouellet

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que le PROJET de règlement # 227-25, soit adopté et qu'en conséquence, le conseil décrète :

ARTICLE 1

Le présent règlement porte le titre de Règlement concernant les limites de vitesse.

ARTICLE 2

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse :

a) excédant 30 km/h sur les chemins

6356


Maire DG

Nom des rues que le règlement vise

1. rue Sirois
2. chemin Pelletier

b) excédant 50 km/h sur les chemins

Nom des rues que le règlement vise

1. petit 3^e rang Ouest (Pont acier-bois P-06443)

ARTICLE 3

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la Ville.

ARTICLE 4

Quiconque contrevient à l'article 2 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

ARTICLE 5

Le présent règlement entrera en vigueur au jour de sa publication.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

87-25 **10. SOUSSION SEAO – LOCATION CAMION DE DÉNEIGEMENT**

Attendu que la Ville est allée en appel d'offres pour la location avec option d'achat d'un camion de déneigement complètement équipé au standard du MTQ sur SEAO, le 6 mars 2025 et dans le journal Info dimanche édition du 12 mars 2025;

Attendu que les soumissionnaires avaient jusqu'à Jeudi, le 27 mars 2025 à 11 h pour déposer leur soumission accompagnée de la Politique de gestion contractuelle de la municipalité signée à chaque affirmation, sous enveloppe scellée portant la mention « Location camion de déneigement » et l'ouverture des soumissions a été faite immédiatement après la fermeture de la période soit jeudi, le 27 mars à 11 h par la directrice générale, le maire et la DGA.

En date du 27 mars 2025 à 11 h le nombre de soumissions reçues est de deux (2). L'enveloppe # 1 des soumissions reçues ont été ouvertes publiquement le 27 mars à 11 h soit celles de TENCO de Québec et du Carrefour du Camion RDL.

Après analyse des spécifications de chacun, l'ouverture de l'enveloppe # 2 du soumissionnaire ayant eu le meilleur pointage sur ses spécifications a été ouverte, soit celle du Carrefour du Camion RDL. L'enveloppe # 2 de TENCO leur a été retournée sans être ouverte.

À la réunion du 7 avril, l'analyse et la comparaison entre le coût de location et le coût d'achat d'un camion a été réalisé.

Suite à cette analyse, il a été proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Ville de Lac-des-Aigles ne retienne pas l'option de location mais opte plutôt pour l'achat du camion tel qu'offert par le Carrefour du Camion RDL au montant de 426 500 \$ + taxes = 490 368.38 \$.

Que la Ville de Lac-des-Aigles aille en soumission sur SEAO pour le financement par crédit-bail du camion 10 roues au montant de 490 268.38 \$ (taxes incluses). Que tous les documents d'appel d'offres soient accessibles sur SEAO.

Financé sur 10 ans (soit 120 mois).

Que les soumissionnaires aient jusqu'au **Jeudi, 1^{er} mai 11 h** pour faire parvenir leur soumission.

Que la Ville de Lac-des-Aigles nomme Mme Josée Sirois, directrice générale comme personne désignée seule responsable de la gestion et du suivi de la demande de soumissions pour le financement par crédit-bail du camion municipal.

Que la directrice générale soit mandatée pour faire le devis et est autorisée à signer tout document relatif à cet appel d'offres.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

11. TECQ 2024-2029

INFORMATIONS SUR LE NOUVEAU PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC (TECQ) POUR LES ANNÉES 2024-2029 PRISES DANS LE GUIDE RELATIF AUX MODALITÉS DE VERSEMENT DE LA CONTRIBUTION GOUVERNEMENTALE (Juillet 2024)

1. TECQ 2024-2029 : Subvention totale sur 5 ans de 1 124 426 \$
2. **Travaux prioritaires et au choix (page 10) point 3.2**

Travaux prioritaires (Point 3.2.1)
Chaque municipalité doit respecter l'ordre de priorité établi pour 80 % de son enveloppe de base ainsi que pour la bonification de 5 % ou de 10 %.

Or, avant de procéder à des travaux de priorité 4, la municipalité devra démontrer qu'elle n'a pas de travaux plus urgents, classés dans les priorités 1 à 3, à réaliser à court terme.

Travaux au choix Point (3.2.2)
Chaque municipalité **dispose d'une portion équivalant à 20 %** de son enveloppe de base pour la réalisation de travaux admissibles dans les priorités de son choix. Soit pour nous de 224 885.20 \$
3. Les travaux, dépenses et versements sont répartis du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et ainsi de suite jusqu'au 31 décembre 2028
4. La municipalité doit être propriétaire de l'infrastructure
5. Obligatoirement, la ville doit déposer à chaque année une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement
6. Les versements sont faits selon l'année financière gouvernementale, soit du 1^{er} avril au 31 mars (Point 3.5 page 11)

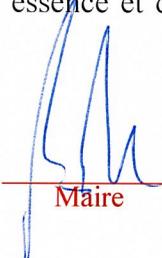
88-25

11.1 TECQ 2024-2029 PROGRAMMATION VERSION 1 – LAC-DES-AIGLES (13060)

Attendu que :

La Ville de Lac-des-Aigles pour le quartier Lac-des-Aigles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 - 2029;

6358


Maire


DG

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

QUE :

La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2029;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe (13060) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe (13060) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

89 -25

11.2

TECQ 2024-2029 PROGRAMMATION VERSION 1 – SAINT-GUY (11020)

Attendu que :

La Ville de Lac-des-Aigles pour le quartier Saint-Guy a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024-2029;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

QUE :

La Ville s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité

6359


Maire


DG

quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2029;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n°1 ci-jointe (11020) et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 1 ci-jointe (11020) comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

90 -25

11.3

TECQ 2024-2029 – PLAN DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX EN EAU (PGA)

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-des-Aigles reconnaît l'importance de gérer efficacement ses actifs municipaux pour assurer leur durabilité à long terme ;

CONSIDÉRANT QUE la gestion d'actifs a pour objectif de mettre en place les activités nécessaires pour maintenir les actifs en état d'offrir des services durables et de qualité aux citoyens ;

CONSIDÉRANT QUE le plan de gestion des actifs (PGA) contribue à atteindre les objectifs stratégiques de la Ville de Lac-des-Aigles et à offrir des services durables et de qualité conformes au niveau de service convenu ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Lac-des-Aigles a pris connaissance du guide relatif au PGA du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation ainsi que des outils y afférents et qu'elle comprend chaque partie constituant le PGA ;

CONSIDÉRANT QUE la Démarche de gestion des actifs municipaux en eau offre un cadre structuré et des principes clairs pour les actifs ;

CONSIDÉRANT QUE le PGA maximise l'efficacité des ressources humaines et financières en identifiant les actifs prioritaires et en planifiant les dépenses de manière proactive ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en œuvre du PGA en eau contribuera à la résilience et à la pérennité des infrastructures municipales ;

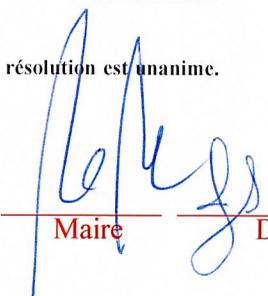
IL EST PROPOSÉ par le conseiller monsieur Michel Dubé

QUE

- la Ville de Lac-des-Aigles s'engage à élaborer et mettre en œuvre un PGA en eau afin d'optimiser la gestion de ses actifs municipaux ;
- la Ville de Lac-des-Aigles s'engage à transmettre, au Ministère le sommaire PGA-Eau et les informations requises par ce dernier.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6360



Maire DG

91-25 **12. BAIL DU QUAI - SIGNATAIRES**

Reçu par courrier recommandé le 23 février 2025, une lettre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Direction de l'émission et de la gestion des droits d'occupation, nous avisant comme locataire, la Municipalité tel que prévu à la clause 3 du bail 9798-23, que ce dernier ne sera pas reconduit après le 31 juillet 2025. La direction constate que le bail 9798-23, dont la municipalité est détentrice, est en vigueur depuis 25 ans. Et l'article 21 du règlement prévoit que les baux ont une durée maximale de 25 ans.

Donc, elle nous invite à demander l'octroi d'un nouveau bail (Bail pour le quai sur le lac). Le formulaire a été complété sur le site www.quebec.ca Agriculture – Eau – Gestion du domaine hydrique

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles autorise Mme Josée Sirois, directrice générale et en son absence Mme Francine Beaulieu, DGA à signer en son nom la demande d'octroi d'un nouveau bail et confirme que les lieux seront utilisés à des fins non lucratives qui favorisent l'accès du public au plan d'eau.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

92-25 **13. FÊTE NATIONALE**

Pour 2025 : Vicky Ouellet se propose d'organiser l'activité.

Musicien DJ Sébastien Caron, chansonnier a été réservé.

11 h : Hot-dog gratuits

17 h : Souper Méchoui

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que la Ville de Lac-des-Aigles organise samedi, le 28 juin 2025 des activités pour la Saint-Jean-Baptiste, des hot-dogs (10 douzaines) offerts gratuitement à compter de midi, Feux d'artifice, ... au Pavillon et établis à 3 000 \$ le budget pour cet événement

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

93-25 **14. PARC NATUR'AILES (TARIFS, SPÉCIAUX, ...)**

Les tarifs présentement sont en vigueur depuis mai 2022 à 90 \$/ la nuit par chalet

Une hausse à 100 \$ pour les chalets serait raisonnable.

Une promotion existe aussi depuis longtemps soit la 3^e nuitée à moitié prix en janvier, février et mars.

Il serait bien de réviser cette promotion car durant ces mois, ont lieu beaucoup d'activités, pêche, tournoi de hockey, Drag, St-Valentin, ..

Il est proposé par le conseiller Monsieur Michel Dubé

Que la Municipalité de Lac-des-Aigles majore le tarif à 100 \$ chalet et abolisse la promotion.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

94-25 **15. INSPECTEUR (TEMPORAIRE,...)**

Des dossiers sont en cours et nécessitent des interventions, entre autres une demande de lotissement dont Julien avait travaillé et qui doit suivre son cours : L'émission du permis de lotissement.

Suggestion reçue, en attendant de trouver un inspecteur, d'adopter une résolution de délégation afin de permettre à Madame Josée Sirois, directrice générale, d'agir comme inspectrice de façon temporaire.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

Que la Ville de Lac-des-Aigles délègue temporairement, à la Directrice générale Madame Josée Sirois, le pouvoir de signer les dossiers en urbanisme en attendant l'engagement d'un nouvel inspecteur.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

95-25 **16. ENTRETIEN DES ARBRES, ARBUSTES ET FLEURS (PARTERRES, ENTRÉES, BELVÉDÈRE,...)**

Réso 97-24 :

Voici la soumission 2024 pour l'entretien paysager.

Ouverture de printemps, les deux entrées de village, parc intergénérationnel et belvédère, bureau municipal et hôtel de ville et pancarte au kiosque de la plage. Entretien des fleurs et taille d'arbustes taille des arbres, division de vivaces et réaménagement de la pancarte du belvédère pour la période de mai à octobre au coût de **240\$ par mois.**

P.S. un rajout de paillis dans les plates-bandes serait fortement recommandé. Merci, au plaisir. Sacha Cima

Que la municipalité de Lac-des-Aigles engage à contrat M. Sacha Cima pour l'entretien paysager du Lac-des-Aigles. (Hôtel de ville, bureau municipal, les pancartes d'entrée de village, parc intergénérationnel, belvédère et kiosque). Ce contrat comprend la taille des arbres fruitiers, arbustes, nettoyage de plates-bandes, entretien et division de vivaces, raclage et désherbage et entretien du kiosque.

POUR 2025 SA DEMANDE :

Tel que demandé voici la soumission 2025 pour l'entretien paysager de mai à octobre

: entretenir plates-bandes, tailler arbustes et arbres fruitiers au 2entrees du village

: entretenir plates-bandes et tailler arbustes au bureau de la municipalité et à la bibliothèque.

: entretenir plates-bandes, tailler arbustes et tonte de pelouse au parc intergénérationnel.

: entretenir la haie d'arbustes le long du skate parc et y étendre du paillis (les sacs de paillis sont au frais de la municipalité)

Les travaux seront effectués au tarif mensuel de 320\$.

P.S. : si des travaux supplémentaires sont demandés le tarif horaire sera de 22\$.

Bien à vous. Sacha Cima,

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles accepte la soumission de Sacha Cima pour 2025 à 270 \$ par mois de la mi-mai à octobre (s'il y a lieu) payable après chaque réunion du conseil. Le 50 \$ supplémentaire pour s'ajuster au 320 \$ demandé, sera payé par la Maison des jeunes.

Que le maire M. Pierre Bossé et la directrice-générale Mme Josée Sirois soient autorisés à signer ce contrat.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6362


Maire


DG

96-25

17. DEMANDE DE L'ASSOCIATION DE L'ENSEMENCEMENT

Lettre de l'Association de l'ensemencement demandant à la Ville une aide pour la publicité de leur Tournoi de pêche de 2026 ainsi que le Pavillon soit 700 \$. Tournoi probablement samedi, le 17 janvier 2026 (la demande de subvention à la Faune a déjà été postée par FB).

Il est proposé par la conseillère Madame Normande Rioux

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 700 \$ à l'Association de l'ensemencement pour aider dans leur publicité pour leur tournoi de pêche de janvier 2026.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

97-25

18. MAISON DES JEUNES – RENOUELEMENT BAIL ET DEMANDE DE MODIFICATIONS CONDITIONS

La Maison des Jeunes est un assuré additionnel sur nos assurances municipales.

Loyer mensuel de 356.30 \$ de janvier à juin 2020 et de 363.78 \$ de juillet à décembre 2020 et de 395.48 \$ payé par la MDJ en 2025.

Un bail a été signé en 2020 (bail préparé par la FQM et approuvé par nos assurances). À l'article 5.3 de celui-ci il est spécifié aucun équipement et élément de cuisson dans les Lieux loués, cuisinière ou poêle.

Demande reçue le 19 mars 2025, la MDJ demande le changement de Bail et renouvellement pour faire l'aménagement d'une nouvelle cuisine pour atelier de cuisines avec leurs animatrices. Changer les armoires, faire un îlot et installer une cuisinière. Travaux faits par un entrepreneur.

Une demande a été faite à nos assurances, le 20 mars. M. Jules Picard s'est prononcé et possibilité d'une cuisinière, ...sans friture.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles renouvelle le Bail avec la Maison des Jeunes de 2025 à 2030 en respectant la version fournie par nos assurances, c'est-à-dire AVEC cuisinière mais sans friture.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

98-25

19. CAMP DE JOUR LAC-DES-AIGLES – TARIFICATION ET LIEUX, ...

Étant donné les travaux qui auront lieu pour la construction de la Maison sur le lac, beaucoup de trafics, de matériaux, ... occasionneront des dangers pour les enfants.

Le camp de jour pourrait avoir lieu ; 5 jours à l'école (accepté par la direction avec échange) .

En 2024 tarif de 100 \$ par enfant

Il est proposé par la conseillère Madame Normande Rioux

Que la Ville de Lac-des-Aigles fixe à 125 \$ par enfant l'inscription au Camp de jour 2025 qui aura lieu à l'école de lac des Aigles étant donné les travaux pour la Maison sur le lac.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

99-25

20. CAMP DE JOUR – ENJEUX

CONSIDÉRANT:

QUE la Municipalité sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour ;

QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale ;

QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux ;

QUE ces camps de jour municipaux sont animés par des jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne ;

QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants soient assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents ;

TOUS ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire ;

QUE les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particuliers physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année ;

L'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service ;

La lettre de la FMQ du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci ;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers

QUE le préambule soit une partie intégrante de la présente résolution ;

QUE la Ville de Lac-des-Aigles soutienne la demande déposée par la FQM auprès de la ministre des Affaires municipales, le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

RENFORCER le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;

CONSTITUER, à court terme, un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation ;

METTRE en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour ;

QUE cette résolution soit acheminée, à la FQM, à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

100-25

21. FESTIVAL D'ÉTÉ DE SQUATEC

Lettre reçue de demande de commandite pour le Festival d'été de Squatec qui aura lieu du 24 au 27 juillet 2025.

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide de 250 \$.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

6364

Maire DG

- 101-25 22. **ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS – MÉRITAS 2024-2025**
- Lettre de demande de contribution financière Méritas 2024-2025 du mercredi le 28 mai à 19 h, vous êtes invités à participer à l'événement.
- Il est proposé par la conseillère Madame Normande Rioux**
- Que la Ville de Lac-des-Aigles fournisse une aide financière de 200 \$ pour l'organisation de ce Gala Méritas.
- Qu'elle rembourse la conseillère Madame Normande Rioux ou un autre membre du conseil pour son déplacement sur présentation d'une feuille justificative.
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 102-25 23. **GOVERNEMENT DU QUÉBEC - DÉNONCIATION DE L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER**
- CONSIDÉRANT QUE** les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyen(nes) ;
- CONSIDÉRANT QUE** le Gouvernement du Québec doit agir afin de régulariser la situation, notamment en rétablissant le financement destiné aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle ;
- CONSIDÉRANT QUE** plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle ;
- CONSIDÉRANT QUE** cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population ;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet**
- QU'UNE** copie de la présente résolution soit également transmise aux MRC du Québec, de même qu'aux municipalités locales de notre territoire pour appui. Une copie de la présente résolution soit transmise au premier ministre du Québec, M. François Legault à Legault.ASSO@assnat.qc.ca, ainsi qu'à la députée de notre circonscription, Mme Amélie Dionne Amelie.Dionne.RDLT@assnat.qc.ca
- Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.
- 103-25 24. **LA BOUFFÉE D'AIR DU KRTB**
- Reçu demande de La Bouffée d'Air du KRTB pour faire l'achat de billets.
- Demande non retenue.
- 103-25 25. **DEMANDE DE MODIFICATION DE L'ARTICLE 226.2 DU CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE (C. C-24.2) — CLIGNOTANT VERT PREMIERS RÉPONDANTS**
- ATTENDU que le 1^{er} avril 2021, l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) permet à un pompier d'obtenir l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de sécurité incendie;
- ATTENDU que cet article ne s'applique pas aux premiers répondants d'une municipalité;
- ATTENDU qu'il serait souhaitable d'ajouter les premiers répondants à l'autorisation d'utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence provenant d'un service de premiers répondants;
- EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Monsieur Serge Demers**

QUE le conseil municipal de la Ville de Lac-des-Aigles demande à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, d'ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C-24.2) afin qu'un premier répondant puisse utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'il répond à un appel d'urgence au même titre qu'un pompier ou une pompière.

QUE la présente résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, au député de Beauce-Sud, M. Samuel Poulin, à la Fédération Québécoise des Municipalités, à l'Union des Municipalité du Québec ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'Assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26. AFFAIRES NOUVELLES

104-25

26.1 ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION

La Ville de Lac-des-Aigles demande au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision

CONSIDÉRANT QUE la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des défauts majeures à leur modeste résidence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique;

CONSIDÉRANT QU'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, M. François Legault, de se préoccuper de nos citoyen(ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 et 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions;

CONSIDÉRANT QUE, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques;

CONSIDÉRANT QUE la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec;

CONSIDÉRANT QUE la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025;

CONSIDÉRANT QUE l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés.

Il est proposé par la conseillère Madame Vicky Ouellet

Que la Ville de Lac-des-Aigles demande au premier ministre du Québec, M. François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, M^{me} France-Élaine Duranceau :

DE RELANCER immédiatement le programme RénoRégion pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme;

6366

Maire

DG

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

Que cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec, M^{me} France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation, M. Sébastien Schneeberger, député de Drummond-Bois-Francis, président de la Commission de l'aménagement du territoire, M^{me} Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- M^{me} Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- M^{me} Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- M. Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

105-25

26.2 CDL – POSTE D'ESSENCE

Le projet de poste d'essence se concrétise et les travaux débiteront ces jours-ci. Par la résolution 231-2, la Ville de Lac-des-Aigles a accepté de fournir un soutien financier de 60 000 \$ au CDL.

Le CDL a signé le Contrat d'installation d'équipements pétroliers avec les Services Pétroliers Morel Inc. (1605, boul. Saint-Anne, Rimouski G5M 1P70, pour être installé au 97, rue Principale propriété de la Corporation de développement du lac (CDL).

Il est proposé par la conseillère Madame Normande Rioux

Que La Ville de Lac-des-Aigles fournisse l'aide tel que résolu au montant de 60 000 \$ au CDL pour la réalisation de leur projet de poste d'essence.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

106-25

26.3 ARPENTAGE BORNAGE - ARPENTEUR

Pour le projet de développement du Lac bellavance (quartier Saint-Guy).

Il est proposé par le conseiller Monsieur Richard Daigneault

Que La Ville de Lac-des-Aigles fasse faire le bornage de tous les terrains et par la suite engager une bûcheuse à l'heure pour préparer les terrains, le tout superviser par l'employé du quartier M. Bernard Paré.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

107-25

26.4 CHALET AQUEDUC - ÉGOUT

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que La Ville de Lac-des-Aigles procède au raccordement à l'aqueduc et aux égouts des 2 nouveaux chalets qui seront installés à la plage. (Parc Natur'Ailes).

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime.
Adoptée à l'unanimité des conseillers.

26.5 TOUR CELLULAIRE

La conseillère Madame Vicky Ouellet demande si le dossier est complet pour la plainte sur la construction de la Tour cellulaire.

26.6 ÉROSION DES BERGES

La conseillère Madame Vicky Ouellet demande de ne pas mettre de terre trop proche de la rivière à la plage.

26.7 CAMION DE BOIS – SAINT-GUY

La conseillère Madame Chantal Gauthier demande si on gère le tout.

108-25

26.8 BORNE FONTAINE RE POTEAU D'HYDRO

CONSIDÉRANT la construction d'un nouveau bâtiment de 18 logements « La Maison sur le Lac » au 67-B, rue Principale, Lac-des-Aigles ;

CONSIDÉRANT le bâtiment de 10 logements « La Résidence Maurice Bossé » au 67B, rue Principale, Lac-des-Aigles ;

CONSIDÉRANT le bâtiment voisin soit le CLSC au 69, rue Principale, Lac-des-Aigles ;

CONSIDÉRANT que le voyage automobile important qu'il y aura entre ces trois (3) bâtiments pour avoir accès au stationnement arrière ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Lac-des-Aigles, quartier Lac-des-Aigles, va déplacer la borne fontaine au pied du poteau d'Hydro-Québec : Numéro LDA-0068 pour libérer le passage ;

Il est proposé par le conseiller Monsieur Luc Sirois

Que pour toutes ces raisons, la Ville de Lac-des-Aigles demande à Hydro-Québec de déplacer le poteau : Numéro LDA-0068 pour libérer l'espace pour l'accès automobile entre les deux bâtiments.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

109-25

26.9 PGA – MANDAT FQM

Il est proposé par la conseillère Madame Chantal Gauthier

Que La Ville de Lac-des-Aigles mandate la FQM – Fédération québécoise des municipalités pour préparer la démarche et faire l'élaboration du Plan de gestion des actifs en eau.

Monsieur Pierre Bossé, maire et président de l'assemblée, demande si l'adoption de cette résolution est unanime. Adoptée à l'unanimité des conseillers.

27.0 PATINOIRE

La conseillère Madame Vicky Ouellet demande si le projet de réfection de la patinoire pourrait être ajouté au programme de la TECQ 2024-2029, en attente de la soumission de Vicky pour voir le coût.

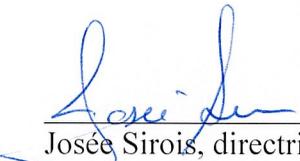
PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, M. Pierre Bossé, invite les citoyens à poser leurs questions.

Aucune.

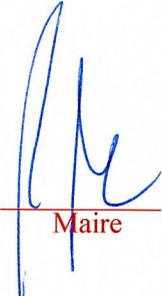
CERTIFICAT DE CRÉDITS DISPONIBLES – VILLE DE LAC-DES-AIGLES

Je soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros : 83-25, 92-25, 95-25, 96-25, 100-25, 101-25, 105-25, 106-25, 107-25 et 109-25.



Josée Sirois, directrice générale Ville de Lac-des-Aigles

6368



Maire



DG

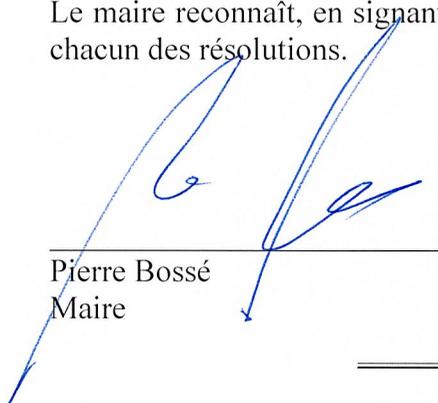
110-25

27. **CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

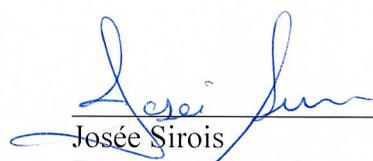
À 20 h 52, l'ordre du jour étant épuisé, la clôture et la levée de l'assemblée sont proposés par Monsieur Pierre Bossé, maire.

Adopté.

Le maire reconnaît, en signant le procès-verbal, qu'il signe en même temps tout un chacun des résolutions.



Pierre Bossé
Maire



Josée Sirois
Directrice générale

=====
=====